

Nos Réf. : ALM/IT/2026/3

Caen, le 12 Janvier 2026

Monsieur le Président
Caisse d'Allocations du Calvados
8, avenue du Six-Juin
14023 CAEN cedex 9

Objet : soutien au Planning Familial du Calvados,
demande de rendez-vous

Monsieur le Président,

À la fin du mois d'octobre 2025, le Planning Familial du Calvados a reçu un refus pour une demande de subvention de 5 000€ à la suite d'un appel à projets que la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados (CAF 14) a publié. Ce refus fait suite à un premier retrait d'une subvention de fonctionnement en 2023.

Cette association de prévention, d'éducation et d'accompagnement à la vie affective, à la sexualité, à la contraception et à l'avortement avait envoyé cette demande de subvention pour la mise en place d'un projet de soutien à la parentalité à destination des femmes victimes de violences conjugales.

La lettre de refus n'était pas accompagnée d'un quelconque motif bien que le projet entre dans les missions d'une association qui participe activement à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes alors même que, selon la police et la gendarmerie, ces violences ont encore augmenté de 15 % en 2024 (1).

Sans cette subvention, l'association est contrainte d'annuler plusieurs projets d'accompagnement des personnes subissant des violences conjugales. Sans cette subvention, les trois salarié-e-s du Planning familial ne pourront pas assumer intégralement leurs missions : interventions en milieu scolaire, formation du personnel, accueil et entretien avec le public dans les locaux de Caen. Une centaine d'entretiens ne pourront pas se faire.

La question se pose : quelle est la raison du refus de cette subvention ?

Est-ce une remise en cause de la mission et des actions du Planning familial ? Et si c'est vraiment le cas, une remise en cause de quel ordre et à quel titre ?

Nous nous interrogeons parce que le Planning familial du Calvados a reçu en août 2024, un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados ayant l'objet suivant : « Respect du principe de neutralité - Rappel et conséquences ». On y retrouvait cette affirmation : "votre association subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados n'a pas respecté le principe de neutralité tel qu'il est inscrit dans les conventions d'attribution de subvention et rappelé comme principe dans la charte de la laïcité" de la branche « Famille ». Il y était donc rappelé que "les activités doivent donc être menées dans le respect de la neutralité et de la laïcité", que "les bénéficiaires des actions de votre association ne doivent subir aucune

Adresse de correspondance :

La Ligue de l'enseignement de Normandie
16, rue de la Girafe – 14000 Caen • Tél : 02 31 06 11 02
E-mail : secretariat@laliquenormandie.org

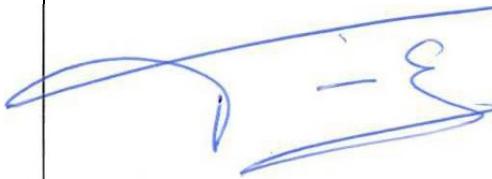
forme de prosélytisme", et enfin, "les locaux et espaces utilisés dans le cadre de vos activités doivent rester neutres". Aucun fait constaté, justifiant cet avertissement n'y était mentionné. Suite à ce courrier, la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados a reçu le Planning Familial en mars 2025 et, à cette occasion, a écarté le motif du non-respect de la Charte de la Laïcité de la Branche Familles pour justifier sa décision de refus d'attribution de la subvention.

Pour autant, nos associations (Ligue de l'enseignement de Normandie, Cemea de Normandie, Francas du Calvados, Petits Débrouillards) ainsi que 7 autres associations du département ont également reçu en août 2024 ce courrier d'avertissement de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados portant sur le respect du principe de neutralité sans que, pour aucune d'entre elles, le moindre fait précis ne soit non plus évoqué ni reproché.

Nos associations s'interrogent donc sur les véritables raisons des refus d'attribution de subventions au Planning Familial du Calvados depuis 2023, lesquelles remettent en cause son projet associatif et ses missions d'intérêt général jusqu'ici reconnues par les pouvoirs publics.

Par cette lettre ouverte, nous affirmons notre soutien au Planning Familial et sollicitons un rendez-vous urgent pour comprendre enfin la motivation de ces courriers.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agrérer nos salutations les plus respectueuses.

Ligue de l'enseignement de Normandie M. Albert LE MONNIER Président	
CEMEA Mme Chrystèle RENARD Présidente	
Association départementale Francas du Calvados M. Benjamin TURINA Président	
Les Petits Débrouillards M. Grégory CELO Vice-Président	

(1) Observatoire National des Violences faites aux Femmes, Lettre n° 25 - Novembre 2025 « Les violences sexistes et sexuelles en France en 2024 »